

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS734

présenté par

M. Colombani, M. Viry, M. Bataille, M. Castellani, M. Castiglione, Mme de Pélichy,
M. Favennec-Bécot, M. Habib, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Serva, M. Taupiac,
M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 45 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
